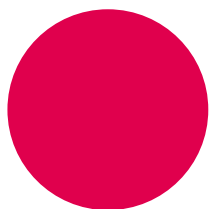


INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2024



L'INDEX SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES C'EST QUOI ?

En mai 2018, le gouvernement a présenté un **plan d'action et un index pour combattre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans les entreprises.**

Promulguée le 5 septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet entre autres de **mesurer et de corriger les différences de rémunération dans les entreprises.**

L'index égalité femmes-hommes prend la forme d'une note sur 100 (pour les entreprises de 50 à 250 salariés). Mon Logis est heureux des résultats* obtenus en 2024, pour les 4 critères de références ci-dessous :

- Écart de **rémunération femmes-hommes** : nous obtenons **39 sur 40 points.**
- Écart dans les **augmentations salariales annuelles** : nous obtenons **35 sur 35 points.**
- Augmentations salariales **au retour de congé maternité** : nous obtenons **15 sur 15 points.**
- Présence des **femmes parmi les plus hautes rémunérations de l'entreprise** : nous obtenons **10 sur 10 points.**

*La note minimale est de 75/100. Les entreprises en dessous de cette note doivent entreprendre les actions correctives nécessaires, sous peine de sanctions financières.

L'index de l'égalité femmes-hommes 2024 chez MON LOGIS, publié ce 28 février 2025, est de 99 points sur 100, soit une augmentation de 10 points par rapport à 2023 !



Crédit photo : krakenimages - Unsplash